

L'Économie Sociale et Solidaire : Un Levier pour une Révolution Économique

de Dhekra ElHidri

C·A·Perspectives on Tunisia No. 03-2017

This paper has been published as a result of the program "Policy Advice and Strategy Development", conducted by the Center for Applied Policy Research (C·A·P) in cooperation with the Union des Tunisiens Indépendants pour la Liberté (UTIL), the Arab Institute for Human Rights (AIHR) and the Faculty of Legal, Political, and Social Sciences of the University of Carthage. The program is part of the Bavarian-Tunisian Action Plan 2016-2018 which the Government of the Free State of Bavaria implements in cooperation with the Ministry of Development, Investment and international Cooperation of the Republic of Tunisia.

PROJECT SUPPORTED BY BAYERISCHE STAATSREGIERUNG



L'Économie Sociale et Solidaire : Un Levier pour une Révolution Économique

Dhekra ElHidri

1. INTRODUCTION

L'Économie Sociale et Solidaire (ESS) regroupe les activités économiques dont l'objectif principal, bien avant le profit, est de répondre aux besoins d'une catégorie, souvent défavorisée et marginalisée de la population. Les entités qui exercent dans le domaine de l'ESS sont généralement des associations, des mutuelles, des coopératives ou encore des fondations, mais peuvent également être des entreprises. Ces entités sont mues par les valeurs de solidarité, privilégiant l'homme au capital, au service d'un projet collectif d'utilité sociale.

Les acteurs de l'ESS posent un autre regard sur les enjeux, suscitant de nouvelles approches. Cherchant à allier finalités sociales et économiques dans un monde qui distingue généralement entre développement économique et développement social, l'Économie Sociale et Solidaire est ainsi « une autre façon d'entreprendre, fondée sur des valeurs comme le bénéfice à long terme, la primauté des personnes sur le capital, et le respect de l'environnement ».¹

En effet, la crise économique et l'augmentation des déficits publics, l'ouverture des marchés et l'incidence de la mondialisation, l'avènement de l'économie du savoir ont favorisé un profond réexamen du rôle de l'État dans la plupart des pays du monde. L'État semble aujourd'hui incapable de faire face seul aux défis étroitement liés à la persistance du chômage, aux nouvelles formes de pauvreté, à la dégradation de l'environnement, cette situation a par ailleurs favorisé l'émergence d'un autre secteur, autre que l'état et le secteur privé, essayant d'apporter une contribution à la résolution de plusieurs problèmes sociaux en plaçant l'homme au centre du processus du développement économique et social. Il s'agit du troisième secteur, ou économie sociale.

L'économie sociale constitue aujourd'hui une réalité économique intéressante et un enjeu stratégique

important, qu'il s'agisse du développement de nouvelles activités économiques, de la création ou du maintien de l'emploi, de la prévention de l'exclusion sociale, de l'aide aux personnes ou encore de l'apprentissage et du renforcement de la démocratie économique et de la citoyenneté active.

Alors, en Tunisie et après la révolution de 2011, est-ce que l'importance de ce secteur peut se traduire vraiment par sa capacité de favoriser l'entreprenariat collectif, le développement humain, la prise en charge d'un milieu par lui-même, la solidarité et le développement durable ? Est-ce qu'il est temps pour répondre à ce gap législatif ? Comment faire face à cette émergence ?

2. DÉFINITION DE L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE (ESS)

D'un point de vue théorique, l'ESS désigne une approche multidisciplinaire de l'économie qui tient compte de l'histoire, des institutions et des normes sociales, se distinguant ainsi des approches économiques dominantes. Le concept d'ESS combine trois termes :

- « Économie » renvoie à la production concrète des biens ou services ayant l'entreprise comme forme d'organisation contribuant à une augmentation nette de la richesse collective.²
- « Sociale » réfère à la rentabilité sociale. Cette rentabilité s'évalue par la contribution au développement démocratique, par le soutien d'une citoyenneté active, par la promotion des valeurs et d'initiatives de prise en charge individuelle et collective. Elle contribue également à l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de la population, notamment par l'offre d'un plus grand nombre d'emploi et de services.³
- « Solidaire » : la solidarité est une valeur, au même titre que l'équité et la justice sociale, ces trois valeurs fondent l'éthique collective d'une société, elle est souvent confondue avec l'altruisme, la compassion, la générosité qui sont d'autres valeurs morales.

Selon la définition du Réseau Intercontinental de Promotion de l'économie sociale solidaire (RI-

¹ Conférence Européenne de l'Économie Sociale, Tolède, 2010 ; Agence Française de Développement, Région Île-de-France & ARENE 2013, Savoirs communs n°14 L'Économie Sociale et Solidaire, un atout pour la coopération décentralisée, p. 22.

² Neamteam, N. 2009, Chantiers de l'économie sociale 2009 : concepts et définitions. Organisation Internationale du Travail (OIT).

³ Defourny, J., Kervyn, B., Weickmans, G. 1998. Dynamique d'économie sociale, pratique locale et rôle des aides extérieures, une analyse à la lumière des nouvelles pratiques associatives en Afrique partie III.

PESS) a été retenue comme un point de référence: « L'Économie Sociale et Solidaire est basée sur des valeurs humaines et des principes de solidarité qui préconisent la reconnaissance de l'autre comme fondement de l'action humaine et source de la rénovation de la politique, l'économie et la société. Il s'agit d'une économie locale, collective, responsable et citoyenne, respectueuse des personnes et des ressources, plurielle et solidaire, créant de la valeur économique et sociale sur les territoires ». ⁴

Par la suite, les principes et les valeurs de l'ESS :

a. Respect du bien-être social

L'ESS définit, protège et développe l'utilité sociale de ses activités. De plus, cette économie écarte de toute organisation qui contribue à la violence, à la destruction et à diverses formes d'asservissement. C'est un développement des relations économiques avec des filières de production (agro-alimentaires, artisanat, culture) qui offrent des conditions de travail et de rémunération potentiellement équitables. C'est une favorisation de l'équilibre dans la représentation : parmi les collaborateurs, les organes décisionnels et dans toutes les activités quant au genre, à l'âge, au niveau d'instruction des personnes impliquées. ⁵

b. Respect de la démocratie et responsabilité

C'est la recherche d'égalité : une personne a une voix. De plus, cette économie attribue les responsabilités et les pouvoirs de décision au plus près de l'action et des usagers, en favorisant une structure horizontale. Il s'agit d'une privilégiasion de la création de liens et la mutualisation de leurs moyens, notamment par le travail en équipe et en réseau, l'information et la sensibilisation (au sein de l'entreprise ESS et à l'extérieur).

c. Respect de l'environnement

L'ESS s'applique à la sobriété et la simplicité volontaire, pour diminuer l'empreinte écologique de ses activités et le pouvoir de les redistribuer. En outre, c'est une connaissance, une application et transmission des solutions et des pratiques plus respectueuses de l'environnement. Par ailleurs, ils développent des relations d'échange et de consommation avec des filières de production qui

respectent notamment les cycles écologiques naturels et une minimisation de l'utilisation des ressources énergétiques fossiles.

d. Respect du travail

Le travail dans le cadre de l'ESS promouvait une ambiance et des conditions de travail favorables à l'épanouissement des personnes. Il s'agit d'une veille à la transparence, notamment de l'information, des finances (la rémunération des collaborateurs est publique avec une veille à limiter les écarts de l'échelle de salaire). L'ESS offre un emploi stable et/ou évolutif aux employés ainsi que la valorisation des compétences et une facilitation de la formation continue. ⁶

e. L'utilité sociale

« *Ni pour le profit, ni pour la charité, mais pour le service* » (Friedrich Raiffeisen) ⁷ : l'un des piliers de l'Économie Sociale et Solidaire est de montrer qu'on peut développer une activité économique à la fois rentable et socialement utile. Cette économie est avant tout au service d'un projet social et les richesses produites sont réinvesties dans ce projet.

Lutte contre l'exclusion, création d'emplois pérennes, valorisation d'un territoire... toutes ces activités ont en effet une finalité sociale et sociétale, et visent à générer des bénéfices sociaux. La rentabilité des projets ne se mesure pas en termes de bénéfices financiers pour les investisseurs mais par le retour économique et social pour l'ensemble de la communauté locale. ⁸

f. La solidarité et la bonne gouvernance

Une autre valeur indissociable de l'Économie Sociale et Solidaire est la solidarité globale des parties prenantes et la bonne gouvernance. Le sentiment d'appartenance à une communauté et le partage de responsabilités et d'intérêts génère une solidarité au cœur des activités, et constitue presque une finalité première chez les acteurs. Mise en commun des ressources, prise de décisions en concertation et redistribution des bénéfices sont au centre du fonctionnement qui doit permettre d'atteindre des objectifs et profiter aux initiateurs des projets, comme aux travailleurs et aux bénéficiaires. ⁹

4 Charte de RIPESS, approuvée par le Conseil d'Administration de RIPESS à Montevideo, le 20 octobre 2008, p. 1, https://ccednet-rcdec.ca/sites/ccednet-rcdec.ca/files/ccednet/pdfs/doc3_global_vision_ripest_chart_fr.pdf. RIPESS a été fondé en 2002 suite à la deuxième rencontre Globalisation de la solidarité à Québec.

5 Avril, Attouch H. 2011, « Économie solidaire et développement humain territorial, » REMCOOP n°1, ODECO, pp. 69-79.

6 Richez-Battesti, N. 2005, Rencontres régionales de l'économie sociale et solidaire, « les enjeux de l'Économie Sociale et Solidaire », Paris.

7 Friedrich Raiffeisen (1818-1888), réformateur allemand et entrepreneur social, est connu sous le nom de fondateur du mouvement de l'union des crédits.

8 Conférence européenne de l'économie sociale, Tolède, 2010.

9 Agence Française de Développement, Région Île-de-France &

3. LES PROBLÈMES SOCIO-ECONOMIQUES EN TUNISIE

Le contexte économique actuel est caractérisé par un taux de croissance économique de 3,5% (2012)¹⁰, un taux d'inflation de +6,1% (en 2013)¹¹ et un taux de chômage national de 18,2 % (au troisième trimestre de 2013).¹² Les effets économiques postrévolutionnaires ont aggravé les disparités régionales et les vulnérabilités sociales.

En outre, l'emploi informel représente, en Tunisie, entre 43 et 50% de l'emploi non agricole total et pour les jeunes instruits autant que pour les autres, le travail dans ce « secteur » n'offre aucune garantie de sécurité ; il est sous-payé, parfois même non rémunéré, sans droits sociaux¹³, sans profil de carrière.¹⁴ Le chômage est plus sévère chez les femmes que chez les hommes ; il touche deux fois plus de diplômés femmes de l'enseignement supérieur (que de diplômés hommes).¹⁵

D'ailleurs, l'Etat est dans l'incapacité d'y faire en raison de la rareté des ressources publiques et d'une augmentation des déficits budgétaires. Pour le secteur privé, il est peu dynamique qui contribue par une part limitée des activités économiques et un entrepreneuriat faible avec un taux d'investissement privé autour de 10 à 14% et une prédominance des entreprises individuelles peu dynamiques qui engendrent une faible croissance de la productivité et une faible compétitivité. Dans ce contexte, ces défis demandent des réponses innovantes qui pourraient émaner des acteurs de l'ESS pour deux principales missions sont l'inclusion économiques, par la création de richesse et d'emploi et par la cohésion sociale et la solidarité.¹⁶

4. LA DOMAINE DE L'ECONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE EN TUNISIE

L'ESS possède en Tunisie une histoire plus ancienne. Cette économie a des racines profondes dans une région où les pratiques préexistent au cadre réglementaire. La Tunisie demeure un pays

où la culture de solidarité, d'entraide et de travail collectif a toujours fait partie des traditions et des pratiques des populations locales. Fortement inspirée de la culture amazighe et de l'Islam, religion majoritaire dans le pays et des différents empires qui ont succédé sur ce territoire, le peuple Tunisien a réussi à préserver une culture diverse valorisant son héritage et son patrimoine cosmopolite. Cette tradition de travail collectif et mutualisation se retrouve dans des pratiques ancestrales telles que la Touiza (ou Twiza).¹⁷

La Touiza est un travail collectif non rémunéré et peut être considérée comme une véritable illustration d'une approche solidaire ancrée dans la culture maghrébine.¹⁸ Cette forme se retrouve encore dans plusieurs régions de la Tunisie. Jusqu'à aujourd'hui, elle représente le mode de fonctionnement de plusieurs groupements informel, fondé sur le sens de l'éthique, la concertation, la cohésion sociale et l'esprit de solidarité.

Selon Etude 1 intitulée Diagnostic de l'Economie Sociale et Solidaire dans les gouvernorats d'intervention du projet IESS (Initiatives d'Emploi en Economie Sociale et Solidaire en Tunisie à Jendouba, Sidi Bouzid, Kasserine et Mahdia)¹⁹, un travail sur l'identification et le diagnostic des entités existantes en Economie Sociale et Solidaire et le renforcement de leurs capacités a été fait. Par le biais des différentes activités et surtout les cycles de sensibilisation, le projet a identifié une pluralité de structures et d'initiatives locales œuvrant dans ce sens. L'abstraction est faite des quelques organisations structurées sous forme d'associations, du Groupement de Développement Agricole et Pêche (GDAP) et de la Société Mutuelle des Services Agricoles (SMSA).

L'émergence de l'ESS sous une forme structurée et organisée, notamment pour sa composante associative, mutualiste et coopérative est relativement récente en Tunisie, les premières mutuelles et coopératives datant des années 1950-60.²⁰ Il est toutefois important d'identifier ces associations, mutuelles et coopératives qui puissent être réellement considérées en tant qu'entités de l'Economie Sociale et Solidaire, c'est-à-dire des structures conscientes de leur rôle en tant qu'acteur

ARENE 2013, Savoirs communs n°14 L'Economie Sociale et Solidaire, un atout pour la coopération décentralisée.

10 Selon l'Institut National des Statistiques.

11 Selon la Banque Centrale de Tunisie.

12 Selon l'Agence Nationale pour l'Emploi et le Travail Indépendant (ANETI).

13 Sans droits sociaux : contrat, couverture sociale.

14 Profil Genre de la Tunisie 2014. Préparé dans le cadre de la coopération de l'Union Européenne avec le Gouvernement de la République Tunisienne.

15 Institut National des Statistiques 2013 Trimestre 4.

16 Haddar, M., Elachhab, F. et Belhaj Rhouma, A., 2017. Etude stratégique sur l'Economie Sociale et Solidaire en Tunisie.

17 Mimouni, M. 2005, « La Twiza : entraide d'hier et d'aujourd'hui », <http://www.parole-sans-frontiere.org/spip.php?article108>.

18 Lahbabi S. 2013, Politique de l'économie sociale et défi du développement humain au Maroc, p. 51.

19 Etude 1 : Diagnostic de l'Economie Sociale et Solidaire dans les gouvernorats d'intervention du projet IESS (« Initiatives d'Emploi en Economie Sociale et Solidaire en Tunisie (ENPI/2014/344-995) » (Jenouba – Mahdia - Sidi Bouzid - Kasserine). Le chef de file de ce projet est COSPE (Coopération pour le Développement des Pays Emergents - Italie) avec les autres partenaires dont les principaux sont iesMed, TCSE, ODCO et ANETI

20 Décret sur les sociétés mutualistes : JORT 18 février 1954.

clé de cette économie et respectueuses des principaux fondements de l'ESS. Dans ce sens, le seul statut juridique ne peut garantir à une association, une mutuelle ou une coopérative, d'être considérée comme une entité de l'ESS, les pratiques doivent être l'élément concluant. En effet, l'atout majeur de ces structures devrait résider dans leur proximité des populations locales, leurs modalités de prise de décision participative et leur connaissance des besoins au sein des territoires.

Cependant, l'ESS en Tunisie à ce jour-là ne fait pas véritablement l'objet d'une politique publique structurée. Il n'existe aucune institution publique qui régit le secteur de l'ESS à proprement dit ou du moins ce champ. Une pluralité d'acteurs interagit ce qui sous-entend à priori une panoplie différente de visions et d'approches.

5. PROJET DE LOI DE L'ESS ÉLABORÉ PAR L'UNION GÉNÉRALE TUNISIENNE DU TRAVAIL

Le bureau exécutif de l'Union Générale Tunisienne du Travail (UGTT) a indiqué que l'intérêt que l'union voue à l'ESS ne date pas de 2016. De plus, l'UGTT avait un département intitulé «le département de la coopérative et des projets sociaux », et il affirme que l'action syndicale en elle-même a commencé à partir du travail coopératif (expérience du syndicaliste Mohamed Ali Hammi).

Ainsi, face à l'échec de plusieurs modèles de développement, en Tunisie, des réflexions ont été menées pour l'élaboration d'un nouveau modèle de développement à l'instar de l'ESS. L'UGTT croit que ce genre d'économie ne concerne pas uniquement les pays socialistes en témoignant de l'exemple de France, l'ESS représente 10 % du PIB et près de 12,7 % des emplois privés en France. Ce secteur compte environ 200 000 entreprises et structures et 2,38 millions de salariés.²¹

a. Processus de l'élaboration de projet de loi d'ESS

Afin de mener le projet à bon port, l'UGTT ont adopté une approche participative et consensuelle à la fois. Cette union a invité l'Organisation Internationale du Travail (OIT), des représentants des organisations nationales, les économistes, les spécialistes en droit constitutionnel, le Ministère de la Formation Professionnelle et de l'Emploi, le représentant de la Cour des Comptes et un cer-

tain nombre de députés de l'Assemblée des Représentants de Peuple (ARP) qui ont participé aux ateliers organisés par l'UGTT et d'autres afin d'adapter le projet à ces critères.

b. Contenu de projet de loi d'ESS

Le projet de loi élaboré par l'UGTT prend en considération les erreurs qui ont conduit à l'échec de l'expérience des coopératives. Ainsi, l'UGTT considère que l'Economie Sociale et Solidaire ne peut réussir que dans le cas où elle prend en considération trois piliers qui respectent les principes et les valeurs de l'ESS :

- Une pratique démocratique lors de la gestion de l'entreprise,
- La sensibilisation lors de l'adhésion et de la démission,
- L'indépendance totale de toutes les structures de l'Etat.

c. Cadre juridique de création des entreprises

Un cadre juridique de création des entreprises qui seront reconnues comme des entreprises d'ESS a été proposé par ce projet de loi ainsi les obligations et les sanctions proposées pour garder l'identité sociale et solidaire.

A ce niveau le projet de loi proposé est ouvert pour les anciennes entreprises pour se convertir en ESS à condition d'adopter deux critères figurants dans le projet de loi par leurs statuts et qui sont la finalité sociale/environnementale et le réinvestissement des 2/3 des excédents dans le capital.

Certes, ce projet de loi proposé ne considère pas les associations comme des entités de l'ESS et même pour les formes juridiques d'entreprise existantes et qui seront converties en ESS par cette loi n'auront pas une marge de manœuvre différente à celle déjà existante.

d. Modèle économique des entreprises de l'ESS

Dans le projet de loi proposé, les entreprises de l'ESS qui seront nées vont suivre un modèle économique bien spécifique qui se caractérise principalement par une capacité considérable d'autofinancement, une lucrativité limitée et réinjection majoritaire des excédents dans le capital de l'entreprise sous forme d'un compte de réserve obligatoire et qui est plafonné par 50% du capital de création.

²¹ Economie.gouv.fr, L'économie sociale et solidaire, <https://www.economie.gouv.fr/ess-economie-sociale-solidaire>.

En outre, il est important que 1% des excédents seront dédié pour des activités sociales, culturelles et environnementales. Le secteur de l'ESS en Tunisie sera caractérisé par la création d'une banque coopérative qui aura pour mission de financer que des entreprises sociales et solidaires dont il y aura la possibilité que les acteurs de l'ESS soient des adhérents de cette banque coopérative.

e. Structuration et la hiérarchie des structures de l'ESS

La structuration et la hiérarchie des structures qui seront créé à partir de ce projet de loi :

- Un conseil national de l'ESS,
- Un bureau national pour l'inscription et l'observation des activités de l'ESS,
- Des bureaux régionaux pour garder les spécificités territoriales de l'ESS.

Certes, la démarche transitoire proposée à la fin de ce projet de loi ne prend pas en considération la vision décentralisée que le pays est en train de la mettre en œuvre. En fait ce qui est traduit par la hiérarchie des structures de l'ESS proposé qui est centralisé par un conseil d'ESS et des bureaux régionaux qui seront limité en compétence.

f. Exclusion des secteurs

Ce projet de loi exclue trois secteurs de l'ESS qui sont la santé, l'éducation et le transport. Ceci est à l'origine de garder la responsabilité de l'Etat dans ces trois secteurs et qui sont à la base des droits sociaux du citoyen Tunisien.

6. STRATÉGIE NATIONALE POUR LA PROMOTION DE L'ESS

La stratégie nationale pour la promotion de l'ESS entre dans le cadre de l'opérationnalisation du plan quinquennal de développement 2016-2020 et dans le cadre du nouveau contrat social qui a découlé de l'Accord de Carthage, comme rappelé par le Chef du Gouvernement Youssef Chahed. Elle vise à dégager les grands axes stratégiques de développement de l'économie sociale et solidaire en Tunisie et à élaborer un plan d'action en vue d'asseoir et de promouvoir l'économie sociale et solidaire, visant une meilleure inclusion économique et sociale et une contribution dans la création des richesses et des emplois.²²

²² Haddar, M., Elachhab, F. et Belhaj Rhouma, A. 2017. Etude stratégique sur l'Economie Sociale et Solidaire en Tunisie.

7. DÉFIS POUR UNE ESS ADÉQUATE ET COMPATIBLE

L'ESS en Tunisie se heurte à de nombreux défis tels que l'absence d'un cadre juridique réglementant le secteur. Ces défis se remontent pour arriver à un cadre légal et réglementaire adéquat et compatible, pour concevoir et implémenter un cadre règlementaire qui définit l'entreprise sociale et reconnait les composantes de l'ESS. Dans un contexte de chômage élevé et de tension sociale, l'entreprise sociale génère de revenus et de l'emploi, tout en ciblant des problèmes sociaux et environnementaux urgents.

- Il conviendra de clarifier les indicateurs de mesure du retour social et financier de l'entreprise sociale en Tunisie.
- Le cadre légal et fiscal spécifique aux entreprises sociales et autres composantes de l'ESS devra prendre en compte leur rôle « hybride » du secteur, qui joue un rôle complémentaire au service public, tout en générant des revenus.
- Il est préférable d'instituer une composante de suivi composé de représentants du secteur de l'ESS et des Pouvoirs Publics et privés. Cette composante aurait pour mission de suivre l'évolution de ce nouveau secteur d'activité et de proposer des adaptations et actions à entreprendre.

En plus, les autorités d'Etat doivent

- mettre en œuvre un plan d'éducation et de sensibilisation à l'ESS dans l'enseignement supérieur et la formation professionnelle et améliorer la capacité de formation et de recherche liée à l'économie inclusive, à l'entreprise sociale et la responsabilité sociale et éthique de l'entreprise.
- encourager la mise en place d'incubateurs sociaux et de services dédiés au support de l'Entreprise Sociale, particulièrement dans les zones défavorisées. Le lieu peut devenir une plateforme de rencontre et d'échange.
- définir la distinction des investissements à impact social dans des entreprises en Tunisie et les favoriser par des avantages fiscaux pour encourager le financement des entreprises sociales.
- favoriser l'accès des produits de l'ES aux marchés en multipliant les canaux de commercia-

- lisation des produits de l'ESS par l'organisation des salons et des marchés itinérants, l'encouragement du commerce équitable, renforcement et organisation des acteurs.
- mettre en place d'un dispositif d'accompagnement et d'encadrement notamment par un accompagnement pré-crédation et un accompagnement post-crédation tout en identifiant les relais d'accompagnement ; susciter l'émergence d'acteurs de référence en ESS en favorisant l'émergence d'acteurs de référence, ainsi l'encouragement du groupement des coopératives en unions de coopératives en réseaux régionaux de l'économie solidaire.
 - mettre en place un environnement favorable au développement des initiatives de l'ESS en vue : d'améliorer le cadre juridique des coopératives par la mise en place d'un cadre juridique attractif, de mettre en place un cadre institutionnel efficace, et développer des outils de financement par la création des outils de capitalisation et de financement adaptés.
 - favoriser l'émergence des initiatives de l'ESS sur les territoires en menant des diagnostics territoriaux participatifs par l'élaboration des cartes des potentialités territoriales, ainsi en élaborant des plans d'action territoriaux intégrés.
 - faciliter l'accès à la couverture médicale et la sécurité sociale par la facilitation d'accès des membres des entreprises de l'ESS et leurs familles à la couverture sanitaire et développer des outils de suivi et d'évaluation, de veille stratégique, de communication et de partenariat ce qui revient à développer l'innovation et amélioration de la connaissance de l'économie sociale par la mise en place d'un observatoire de l'ESS.
 - vulgariser et promouvoir les pratiques et les valeurs de cette économie par le développement de la communication institutionnelle.
 - développer de la coopération dans le domaine l'ESS par le développement du partenariat au niveau national et international.
 - définir un cadre légal efficace pour réglementer et encourager la Responsabilité Sociale de l'Entreprise. Cette approche permettra de diminuer la destruction de manière irréversible du milieu naturel, la surexploitation des ressources naturelles ou l'exclusion d'une partie de la population des fruits du développement.
 - encourager des partenariats public-privé entreprises et agences publiques (partage de moyens, transferts de compétences) pour la résolution des défis sociaux-environnementaux de grande échelle.
 - mettre en œuvre un renforcement de la législation de la micro-finance, de manière à favoriser le développement des institutions de microcrédit. Le renforcement de cette législation devra notamment avoir pour objectif de développer la concurrence et l'innovation, tirer les taux d'intérêt vers le bas, et améliorer l'accès aux crédits, assurances, et autres services financiers pour les citoyens aux revenus modérés.

L'Economie Social et Solidaire constitue un vrai pilier pour le développement humain du pays via le commerce équitable, son fort potentiel pour un secteur en phase de structuration, vise à rééquilibrer le rapport entre producteur et consommateur parfois malmené. L'objectif de base de l'ESS est de recréer du lien social dans les échanges économiques pour replacer l'être humain au cœur des préoccupations de l'économie. Ce projet socio-économique s'est construit en réaction à la dépersonnalisation des neuf échanges marchands et à l'incapacité de l'économie de marché à réduire les inégalités de richesses et à répondre aux besoins des plus pauvres, que ce soit au niveau national ou international. Nous retiendrons ici deux principes de base de l'ESS : recréer du lien social dans les échanges marchands, en introduisant notamment des rapports de réciprocité entre les individus, et agir pour le développement local dans une logique de proximité entre les individus, les organisations privées et les organismes publics.

L'auteur et contact

Dhekra elHidri

Experte en Entreprenariat Social et en Genre

hidridhekra@hotmail.com